fccrECE

Evaluatiecommissie – Commission d’évaluation

Commissie voor de evaluatie van de gerechtelijke stage

Commission d’évaluation du stage judiciaire

**Évaluation finale du stagiaire judiciaire**

1. **COORDONNÉES DU STAGIAIRE JUDICIAIRE**
   1. NOM :
   2. PÉRIODE :
   3. LIEU DE STAGE : arrondissement
2. **CRITÈRES D’ÉVALUATION**

*Pour que le stagiaire puisse obtenir un résultat final global favorable, il faut que chaque critère obtienne une évaluation favorable. La légende pour les différents sous-critères se présente comme suit :*

*0 = insuffisant ; 1 = suffisant ; 2 = bon ; 3 = excellent.*

*Les indicateurs par sous-critère sont présentés ci-dessous et doivent se lire en parallèle avec les indicateurs qui sont mentionnés dans le guide d’évaluation du stage judiciaire, disponible sur le site Internet de l’IFJ.*

**Critère 1 : Connaissances :**

* 1. Casuistique et vision contextuelle

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Le stagiaire n'est pas en mesure d'identifier les questions ou problèmes juridiques dans les dossiers assignés et de les situer adéquatement dans le cadre juridique et n'a pas la perspicacité nécessaire pour les placer dans un ensemble plus large, telle que la politique de droit pénal général et/ou local, le contexte réel du cas et le cadre sociétal. | Excellent :  Le stagiaire est non seulement capable d'analyser correctement les dossiers qui lui sont attribués et d'identifier les questions et problèmes juridiques et de les situer dans le cadre juridique, mais aussi de situer ces dossiers et leur solution dans une perspective plus large, comme la politique pénale générale et/ou locale, le contexte réel du cas et le cadre sociétal. |

* 1. Connaissances juridiques de base

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Le stagiaire n'a pas la connaissance des principes les plus élémentaires du droit pénal, du droit civil, de la procédure pénale et de la procédure civile et/ou a une compréhension insuffisante de l’interaction entre les différentes parties. | Excellent :  Le stagiaire comprend parfaitement tous les principes élémentaires du droit pénal, du droit civil, de la procédure pénale et de la procédure civile et peut se situer dans leurs interactions. |

* 1. Connaissance approfondie du droit

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Le stagiaire n'est pas familiarisé avec la législation, de la doctrine et de la jurisprudence les plus récentes dans les matières qui lui sont confiées et/ou ne montre pas des aptitudes à ces connaissances à court terme et/ou d’apprendre de manière continue. | Excellent :  Le stagiaire est parfaitement au courant des dernières lois, de la doctrine juridique et de la jurisprudence dans les domaines qui lui sont assignés et montre de fortes capacités à travailler sur de nouvelles matières à court terme et d’intégrer ces connaissances à l’expertise déjà engrangée. De plus, il améliore constamment ses connaissances juridiques de manière autonome et de sa propre initiative. |

* 1. Connaissances fonctionnelles

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Le stagiaire n'est pas en mesure de donner aux dossiers qui lui sont confiés une solution juridiquement correcte, de manière suffisamment autonome, à cause de connaissances juridico-techniques insuffisantes. Il/elle ne les bâtit pas suffisamment rapidement et/ou ne sait pas comment les intégrer correctement dans les questions juridiques qui lui sont soumises. Il/elle manque également des connaissances nécessaires pour consulter avec précision les sources numériques et utiliser les logiciels existants. | Excellent :  Le stagiaire est capable de gérer et de résoudre les dossiers qui lui sont attribués en toute indépendance et de manière correcte.  À cette fin, il dispose d’une connaissance juridique large et approfondie qu'il sait parfaitement appliquer aux problèmes juridiques qui lui sont soumis.  Les sources numériques de droit et les logiciels n'ont pas de secret pour lui/elle et il/elle sait comment les utiliser de manière efficace et efficiente pour résoudre les problèmes. |

**Critère 2 : Aptitudes professionnelles :**

* 1. Justification du processus de réflexion personnel et autocritique

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Le stagiaire ne peut ou ne veut pas nommer ses besoins, ses sentiments, ses préférences ou ses motivations. Il/elle montre une conscience de soi insuffisante. Par conséquent, il/elle n'est pas en mesure de traiter de manière appropriée les éléments contextuels dans l'évaluation des questions (juridiques) qui lui sont présentées.  Il/elle n'est pas suffisamment conscient(e) de son propre impact en tant que magistrat et/ou n'est pas préparé(e) à ajuster son attitude suite aux réactions de tiers. Il/elle ne peut pas gérer adéquatement ce feedback/impact précité et l'intégrer dans ses actions professionnelles. En d'autres termes, il/elle ne montre pas qu'il/elle peut être responsable d'une manière suffisamment indépendante.  Le stagiaire n'est pas suffisamment conscient des limites de ses capacités et ne montre pas la volonté et/ou la capacité de se mouvoir à l'intérieur de ces limites et de revoir sa propre position afin d'aligner sa pratique professionnelle dans ce cadre. | Excellent:  Le stagiaire connaît ses limites dans sa spécialisation et sa préférence pour aborder une affaire, sait comment expliquer cela pour lui-même et aux autres et l'intégrer dans ses actions professionnelles de manière adulte et adéquate. Il est conscient de ses sentiments et de ses besoins et pratique un bon équilibre dans sa pratique professionnelle. Il/elle montre un aperçu de l'origine de son propre comportement et de son impact et peut exprimer son propre processus de réflexion et d'évaluation. Il/elle réfléchit systématiquement à l'approche des missions qui lui sont confiées, sans se laisser paralyser professionnellement.  Il/elle s'interroge constamment et a en tête l'amélioration de son fonctionnement professionnel. Il/elle réfléchit sur ses propres antécédents, convictions, expériences, formation et développement. Cette remise en question n'entrave pas son activité (par exemple, elle ne conduit pas à un manque de prise de décision).  Il/elle se concentre sur l'acquisition d'expérience et le développement de ses compétences analytiques, déjà bien développées. ~~Son sens de la responsabilité de~~ Son fonctionnement et ~~de~~ sa perspicacité ont un caractère constructif. Il/elle réfléchit sur sa propre manière de fonctionner et d’agir et indique de manière proactive comment ses propres faiblesses peuvent être renforcées et comment ses points forts peuvent être développés davantage. Au besoin, il/elle demande également des commentaires ou de l'aide et est capable d'élever la qualité de son travail à un niveau supérieur. |

* 1. Collecte d’informations, analyse du dossier et jugement

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Il/elle n'a pas la capacité d'identifier et/ou de reconnaître les raisons des problèmes et ne parvient pas à trouver des informations importantes et à établir des liens.  Il/elle n'a aucune capacité d'analyse et/ou n'est pas capable de mesurer l'information à sa juste valeur, encore moins de le faire sous différents points de vue.  Le stagiaire n'a ni l'énergie ni la motivation nécessaires pour se livrer à une introspection et demander des commentaires aux autres pour recueillir des informations auprès des autres, encore moins en tenant compte des remarques.  Il/elle démontre une confiance en soi insuffisante et/ou un effort (intellectuel). Ce qui se manifeste, entre autres, par la peur de recevoir des critiques ou par la peur de ne pas bien faire. En conséquence, il/elle perdra des opportunités de s’améliorer. | Excellent :  Il/elle identifie les problèmes et reconnaît leur complexité. Il/elle les traite de manière adéquate en recueillant efficacement de l'information et en effectuant une évaluation parfaite de la relation entre eux. Ici, il/elle démontre une forte capacité analytique. Il/elle démêle de façon pointue les situations complexes et les procédures. En traitant et en confrontant un problème qui lui est présenté comprenant une multitude/diversité de données, il/elle travaille de façon systématique et précise. Dans la reconnaissance des problèmes, le traitement de l'information et son application, et le jugement, il/elle travaillera de façon systématique et logique. En ce qui concerne la façon de travailler, il/elle est clair(e) (non ambigu) et transparent(e) (ce qui se manifeste dans une motivation en conformité dans le jugement établi).  Il/elle est motivée et capable de rechercher de nouvelles informations/commentaires et de les mesurer à leur juste valeur de façon indépendante et de les intégrer dans son comportement professionnel, des qualités qui se développent de manière visible. Ni la complexité du problème, ni celle de l'information requise pour sa solution (traitement) ne sont un obstacle.  Il manifeste de l'intérêt pour de nouvelles idées et méthodes et reconnaît son importance et ses limites. Travaille rapidement, de manière autonome et de sa propre initiative sur les connaissances et les domaines du droit.  Est ouvert aux commentaires des autres et se comporte en tant qu’apprenant. Ses efforts (intellectuels) lui permettent de continuer à mener des actions professionnelles à un niveau supérieur. Il/elle est curieux et recherche activement de nouvelles et/ou d'autres situations.  Il/elle reste critique à propos de ses propres actions et est capable de soumettre ses propres actions à la discussion. Grâce à cette approche positive du feedback et de l'auto-analyse, il/elle saisit activement les opportunités d'amélioration. |

* 1. Esprit de décision

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Le stagiaire montre peu de confiance en soi et/ou a peur de faire des erreurs. Cela entrave son comportement professionnel. Il/elle ne sait pas non plus clairement quelles responsabilités et quelles compétences il a. Il/elle n'est pas en mesure d'avoir rapidement un aperçu de la situation réelle et légale. | Excellent :  Le stagiaire prend des décisions en tenant compte des données pertinentes disponibles et des informations acquises, n’attend pas et résout les problèmes. Il/elle agit de manière décisive et en même temps avec soin, même si la pression de travail augmente. Ce faisant, il/elle démontre un discernement suffisamment rapide et efficace des divers aspects déterminants d'un problème et de son contexte, tant réel que légal.  Il/elle maintient en équilibre la vitesse, le soin, la productivité et la qualité. |

* 1. Qualité et quantité du travail fourni

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Il/elle manque totalement d'autodiscipline et/ou est incapable d'organiser son travail de manière réaliste et planifiée.  Il/elle montre une incapacité ou un manque d'intérêt pour le progrès et le contrôle de la qualité de son activité professionnelle.  Ses capacités d'analyse d’un problème sont inadéquates.  Le rythme de travail et le rendement sont, qualitativement ou quantitativement, inférieurs à la normale. | Excellent :  Le stagiaire planifie et organise son propre travail de façon réaliste et prend en compte l’environnement dans lequel il/elle travaille. N'a aucun problème à faire le travail de manière méthodique et planifiée.  Laisse à d’autres si possible, le soin de tirer le meilleur parti de l'expertise (non juridique).  Il/elle est conscient(e) de sa propre aptitude à l’emploi et travaillera de la manière la plus efficace possible, clairement conscient(e) de l'entité dans laquelle il/elle travaille.  Il/elle informe les autres sur le progrès de ses activités et ajuste de manière substantielle ou quantitative si nécessaire. Il/elle est attentif aux besoins d'une bonne administration de la justice et l'organisation du service dans lequel il/elle travaille.  Travaille de manière structurée, prépare une bonne planification, maintient un équilibre entre rapidité et soin.  Il/elle sait comment bien coordonner toutes ses activités. |

* 1. Capacité de collaboration

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  La volonté, l'ouverture et/ou l’effort manquent pour travailler avec d'autres collègues. Il/elle est incapable ou refuse d'adopter une attitude ouverte, collégiale et participative à son activité. | Excellent :  Il/elle est ouvert(e) à et prend l'initiative de collaborer avec les autres. Il/elle sait toujours comment se concentrer sur l'amélioration des résultats. Il/elle partage spontanément ses connaissances, recherche le dialogue à partir de ses propres forces et soutient les autres. Il/elle concentre clairement ses actions sur l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du fonctionnement de la justice. |

* 1. Aptitudes à la communication écrite

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Montre aucun ou trop de pouvoir de persuasion (ce qui peut être dû, entre autres, à l'incapacité d'avoir une vision claire, bien fondée et avec un sens suffisant de nuance, ou un manque de vision des problèmes et/ou de réflexion). Il/elle est peu sensible aux autres. Lors de communications, il/elle reconnaît insuffisamment les résistances que d'autres connaissent et/ou ne peut pas évaluer adéquatement le sens/contexte et/ou répondre adéquatement à la communication.  Il argumente insuffisamment ou trop, de manière non pertinente et/ou il/elle formule cela de façon peu claire, dans un langage compliqué, hermétique et/ou inadéquat (ex: message, destinataire, ...). | Excellent :  Lorsqu'il communique, il sait convaincre et argumente parfaitement et formule ces arguments de manière claire, accessible (y compris en prenant en compte le message et le destinataire). Lorsqu'il communique, il/elle démontre une bonne compréhension du problème et de sa propre approche.  Sa communication reflète avec précision, clarté et sans équivoque le processus de pensée et le jugement.  Il/elle est capable de cette façon d’obtenir plus d'acceptation des parties pour les décisions prises.  Il accorde une attention particulière à une demande d’ information et aux sensibilités de la part du justiciable par sa formulation claire et nette.  Il/elle présente son message de manière claire, logique et compréhensible. |

* 1. Aptitudes à la communication orale

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Son argumentation ou ses déclarations ne sont pas appropriées aux circonstances données et au public. L'argumentation montre peu de compréhension par rapport aux souhaits d'information et/ou d'empathie envers les auditeurs/justiciables. Le style de communication ne montre pas assez de respect.  La communication orale montre une attitude insuffisamment professionnelle et/ou la communication ne démontre pas suffisamment la capacité à maîtriser ses émotions dans les activités professionnelles (par exemple, la communication révèle l’impolitesse, l'impatience, la colère, etc.).  Il/elle parle de manière peu claire, monotone et l'argumentation n'a aucune logique.  Les déclarations orales peuvent indiquer une partialité ou une distance insuffisante par rapport à une situation à évaluer/juger. | Excellent :  Il/elle parle clairement et adapte l'utilisation de la parole aux justiciables et à leurs souhaits d'information. Il/elle répond parfaitement aux circonstances et, par exemple, aux sensibilités que ces justiciables témoignent. Lorsqu'il/elle communique oralement, il fait attention à l'impact de son message. Il/elle est conscient de la façon dont il peut être interprété. De la clarté de la communication, il ressort un contrôle sur le contenu du message.  Il/elle montre du respect et de la courtoisie dans sa communication orale et de l'interaction avec les justiciables, les collègues, les tierces parties ,...  Il/elle assume une attitude professionnelle dans la communication orale. Il/elle sait comment placer ses émotions au bon endroit lorsqu'il agit de façon professionnelle, afin de ne pas être partial dans la communication verbale de manière inappropriée.  Il/elle communique poliment et de manière maîtrisée, tant dans le contenu du message que dans sa forme.  Il/elle apporte de la logique et de la structure dans ses discours et/ou interrogations, tente de garder l'attention des auditeurs.  Les déclarations verbales n'indiquent aucun biais possible, mais une distance suffisante par rapport à la situation à juger. |

**Critère 3 : Attitudes :**

1. Raisonnement différentiel et dynamique

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Le stagiaire ne démontre pas assez qu’il/elle peut aborder les conflits en étant orienté(e) vers la recherche de solutions. Il/elle n’est pas assez conscient(e) de son processus de réflexion et n’évalue pas assez l’impact de sa propre expérience contextuelle. Le stagiaire s’accroche à ses schémas de pensée, rigides, et ne tient pas assez compte de la spécificité du comportement et de la personnalité de chacun, sans envisager activement des possibilités alternatives. Il/elle a un manque de connaissance de soi et n’est, de ce fait, pas assez capable d’adapter ses attitudes et ses réactions en fonction des autres. | Excellent :  Le stagiaire a une solide connaissance de soi et de son processus de réflexion personnelle, ce qui lui permet d’intégrer des positions alternatives. Il gère de façon adéquate l’influence de sa propre expérience contextuelle. Il est capable de gérer des conflits et de les orienter vers la recherche de solutions, grâce à capacité de réflexion une communication adaptée, où il fait preuve d’une grande perspicacité, avec un regard sur la variabilité du cas et du contexte. Il accorde une attention particulière aux éléments de différence et d'évolution au lieu de la rigidité et de la catégorisation trop simple. |

1. Disponibilité

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Le stagiaire ne se montre pas assez prêt à fournir les efforts inhérents à sa fonction et ne répond pas assez aux besoins actuels en fonction des nécessités du service. Il/elle ne fait preuve d’aucune initiative à l’intérieur ou à l’extérieur de sa mission. | Excellent :  Le stagiaire tient compte des besoins en matière de disponibilité du service et adapte son rythme et son temps de travail spontanément. Il a le sens de l’initiative, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur de sa mission, et est capable de bien gérer son travail, de façon à ce que les activités secondaires n’empiètent pas sur les activités principales. |

1. Caractéristiques comportementales humaines et personnelles

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Le stagiaire ne sait pas gérer de façon appropriée les réactions parfois émotionnelles des autres (tant les justiciables que les collègues et le personnel d’appui). Il/elle n’est pas résistant au stress et n’a pas assez confiance en lui/elle, de sorte qu’il/elle engendre des préoccupations supplémentaires, au lieu de les résoudre. Il/elle ne se montre pas assez prêt(e) à collaborer et n’est pas un « teamplayer ». Le stagiaire a peu de considération pour la dignité humaine et est sujet aux préjugés. | Excellent :  Le stagiaire travaille activement en équipe, sans que cela ne porte atteinte à son autonomie. Il incarne le modèle de collaboration. Il maîtrise la charge de travail et, en cas de gros stress, il garde son calme et inspire la confiance. Il a assez de confiance en lui, sans être pédant, et il réagit de façon adéquate aux réactions – parfois déplacées – des autres. Le stagiaire témoigne du respect à tous, il est attentif à la dignité humaine et tient toujours compte des droits de l’homme. |

1. Intérêt et motivation

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Le stagiaire ne prend aucune initiative, en particulier, pour améliorer ses connaissances et ses aptitudes. L’apprentissage permanent n’est pas dans la mentalité du stagiaire. Le fonctionnement du stagiaire ne témoigne pas d’une motivation intrinsèque pour assumer correctement les tâches propres à la fonction de magistrat, ni d’un intérêt pour les différents aspects de la fonction. | Excellent :  La manière dont le stagiaire fonctionne montre son intérêt pour l’élargissement/l’approfondissement de ses connaissances et de son cadre de réflexion, ainsi que l’engagement que cela implique et sa volonté d’optimiser ses attitudes. Le stagiaire prend des initiatives, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur des limites strictes de ses propres tâches, et transforme ces initiatives en activités efficaces et effectives. |

1. Capacité d’apprentissage

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Le stagiaire adopte une attitude négative, réfractaire, à l’égard des changements sociétaux et juridiques. Il/elle ne parvient pas à assimiler convenablement ces changements dans son cadre de travail et de pensée. Il/elle ne parvient pas non plus à assimiler suffisamment les nouvelles connaissances et informations, et encore moins de sa propre initiative. Le stagiaire ne trouve pas assez d’occasions d’apprendre de son fonctionnement et de son expérience. | Excellent :  Le stagiaire est spontanément attentif aux évolutions sociétales et juridiques et il s’informe à ce sujet. Il est capable de donner aux nouvelles informations et aux nouvelles expériences une place dans son cadre de travail et de pensée. Le stagiaire adopte une attitude saine à l’égard du changement. Il s’y adapte bien. Le stagiaire s’améliore en permanence en profitant de son fonctionnement et de ses expériences comme autant d’occasions d’apprendre. |

1. Ouverture d’esprit

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Face à de nouvelles activités, le stagiaire adopte une attitude récalcitrante. Il n’est pas non plus capable de les mener à bon terme. Il/elle fait preuve d’un engagement insuffisant et ne s’informe pas assez sur le contexte dans lequel il/elle fonctionne et sur les discussions/évolutions sociétales (nationales et internationales). Dès lors, il/elle n’est pas capable d’en tenir compte de façon suffisamment efficace dans son processus de réflexion. Il/elle n’est pas capable de se mettre, de façon professionnelle, dans la peau et dans la tête des autres (qu’il s’agisse de collègues ou de justiciables). | Excellent :  Le stagiaire est capable de gérer, de façon professionnelle, la situation dans laquelle se trouvent d’autres personnes et les répercussions de cette situation sur leurs pensées et leurs actes. Il est capable d’intégrer cette perspective convenablement dans son processus de réflexion. Il est conscient du contexte dans lequel il doit accomplir ses tâches, il est au courant des évolutions et des discussions sociétales (nationales/internationales) et il est capable de les intégrer dans son fonctionnement. Il fait preuve d’engagement et participe à des activités qui élargissent sa vision sociétale. |

1. Intégrité

|  |  |
| --- | --- |
| Insuffisant :  Le comportement du stagiaire montre que celui-ci ne respecte nullement l’éthique et la déontologie professionnelles. Il/elle est négligent avec les informations personnelles et sensibles et il/elle n’est pas capable d’inspirer la confiance ou trahit la confiance qui lui est accordée. Le stagiaire n’est pas assez résistant aux pressions externes/internes ou il/elle se laisse provoquer. | Excellent :  Le stagiaire accorde une grande attention à la confidentialité et à la sensibilité des données dont il dispose et il honore la confiance qui lui est témoignée. Il respecte rigoureusement l’éthique et la déontologie professionnelles. Il résiste à toute forme de pression et ne se laisse pas provoquer. |

1. **ÉVALUATION DU STAGE**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 0 | 1 | 2 | 3 | Appréciation par catégorie  (+ of -) |
|  |  |  |  |  |  |
| 1 Connaissances |  |  |  |  | 🞏 |
| 1.1. Casuistique et vision contextuelle | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 1.2. Connaissance approfondie du droit | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 1.3. Connaissances fonctionnelles | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 1.4. Connaissances juridiques de base | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
|  |  |  |  |  |  |
| 2 Aptitudes professionnelles |  |  |  |  | 🞏 |
| 2.1. Justification du processus de réflexion personnel | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 2.2. Collecte d’informations, analyse du dossier, jugement | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 2.3. Esprit de décision | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 2.4. Qualité et quantité | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 2.5. Capacité de collaboration | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 2.6. Communication écrite | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 2.7. Communication orale | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | | | | |
|  |  |  |  |  |  |
| 3 Attitudes |  |  |  |  | 🞏 |
| 3.1. Raisonnement différentiel et dynamique | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 3.2. Disponibilité | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 3.3. Caractéristiques comportementales humaines et personnelles | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 3.4. Intérêt et motivation | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 3.5. Capacité d’apprentissage | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 3.6. Ouverture d’esprit | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |
| 3.7. Intégrité | 🞏 | 🞏 | 🞏 | 🞏 |  |
|  | | | | | |

1. **RÉSULTAT FINAL**

**Points forts du stagiaire judiciaire :**

………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………

**Points à améliorer pour le stagiaire judiciaire :**

………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………

**Résultat final : FAVORABLE**

**Date :**

**Pour la Commission d’évaluation du stage judiciaire :**